

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM OCEANIS, 24 ALLEE DE LA MER D IROISE 44600 ST NAZAIRE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

Matthias Miguet , représentant de la société A & M immo S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 28 B RUE MARCEL SEMBAT 44600 ST NAZAIRE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Miguet Matthias	100	1 000 €
Miguet Alexiane	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 36219 00011749102 49

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 03 novembre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Pivaut Elisa
Chargée d'affaires professionnels
elisa.pivaut@creditmutuel.fr

Lu at approuvé

JST14

